

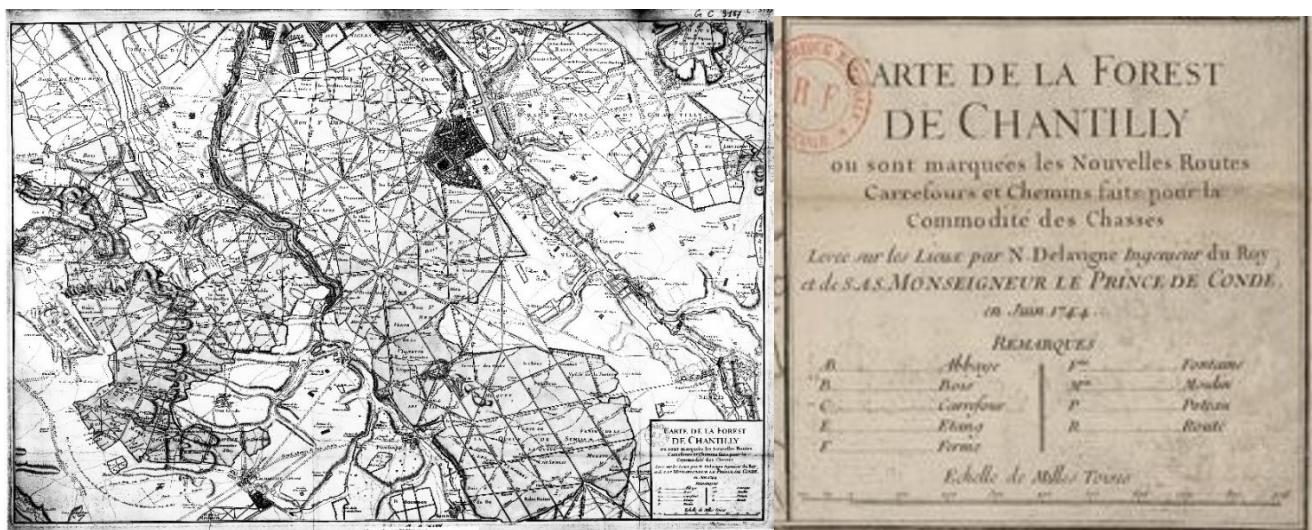


Réinstallation de deux poteaux disparus en Chantilly

Comme cela avait été annoncé lors de l'AG du 16 février dernier, L'APTF vient de procéder (22 et 23 juin) à la pose de deux poteaux figurant sur les cartes de Delavigne de 1744, ou érigés postérieurement et qui ont disparu au fil du temps. Certains avaient déjà été replacés (Poteau de l'Assemblée, Poteau de Pont). Cette première action concerne le poteau du carrefour du Gâteau et de celui de La Folie, en Chantilly.



Elle a bien entendu, l'accord préalable du Domaine de Chantilly, de l'ONF de France-Galop et de la commune d'Avilly.



Cette opération s'inscrit dans l'objet de l'association relatif à :

« *La sauvegarde, la conservation, l'entretien, la restauration de l'aménagement des carrefours et poteaux et des petits monuments architecturaux dans le respect des traditions* »

« *La mise en valeur les forêts comme lieux de mémoire, d'histoire, de tradition* »

Ces travaux bénéficient de financement, respectivement du PNR et d'un généreux donateur. Ils sont réalisés avec l'entreprise **VERDAD**



Première journée, repérage des emplacements et creusement des fondations

Préparation de la pose des poteaux du GATEAU et de LA FOLIE 22 mai 2024



Bravo aux acteurs, Jean-René et Philippe—Merci pour le reportage de Béatrice



Seconde journée pose des poteaux et coulage du béton

Pose des poteaux du GATEAU et de LA FOLIE 23 mai 2024



Merci les photographes, Béatrice, Jean-René, Frédéric, Bertrand !



Brève de mai 2024



Echange avec le monde associatif local



Le 27 avril dernier, l'APTF a été représentée officiellement par son trésorier, Régis Evain, à une bénédiction de deux Croix, Moru et Montvinet, sur la commune de Pontpoint restaurée par l'association de sauvegarde de son patrimoine. Une belle occasion de se rencontrer pour créer des liens et constater la convergence de nos actions.



Bornes armoriées en Chantilly

Des membres de l'APTF ont commencé le dégagement des bornes positionnées le long de la chaussée Brunehaut qui feront l'objet d'une restauration en 2025 (Projet en cours de validation pour un financement du PNR).



Bravo Géraud !

Association déclarée à la Sous-préfecture de Senlis et régie par la loi de 1901 (J.O du 4 février 2006)

Siège à la mairie de Senlis

Adresse de gestion : 29, rue Louis Blanchet 60300 Aumont-en-Halatte